MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N° 169/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT SUR LA FERMETURE D'UN JEU INSTALLE AU BOIS DE BAYLER SUR LA COMMUNE DE MERVILLE

Le Maire de Merville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Vu le décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires de jeux collectifs ;

Considérant l'état d'obsolescence constaté du jeu de type « bateau pirate » situé dans le bois de Bayler ;

Considérant qu'il convient de sécuriser cet espace ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'accès au jeu balisé sur place, dangereux pour le public ;

Considérant qu'il importe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique ;

ARRÊTÉ

Article 1 – L'accès au jeu installé et balisé au bois de Bayler sera temporairement fermé au public.

Article 2 – Des panneaux d'avertissement seront mis en place par les services techniques.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès sa publication et prendront fin à réception des travaux et à la réouverture du jeu.

Article 4 – Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R. 610-5 du code pénal.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Merville ;

Mise en ligne le : 12/11/2026 09:44 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/86927

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de Haute-Garonne, pour contrôle de légalité.
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade-sur-Garonne.
- Police Municipale de Merville

N° 169/2026

Fait à Merville 31330
Le lundi 9 Novembre 2026

Madame le Maire
Chantal AYGAT

Affiché le : 9/11/2026

DIFFUSION :
Les bénéficiaires pour attribution :
La commune de Merville pour affichage
La police municipale
La Gendarmerie Nationale pour information – fax : 05.62.79.93 76

Mise en ligne le : 12/11/2026 09:44 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/86927